

Atelier de synthèse régional sur le bilan et l'analyse des expériences de partenariats en gestion forestière dans le Bassin du Congo,

Douala, du 29 au 31 Juillet 2003

Communiqué final

0- INTRODUCTION

Conformément à la décision 10 (XXXII) prise par le Conseil de l'Organisation Internationale des Bois tropicaux (OIBT) et visant le renforcement de la gestion forestière durable dans le Bassin du Congo (Congo, RDC, Gabon, Cameroun, RCA), l'atelier de synthèse régional sur le bilan et l'analyse des expériences de partenariats en gestion forestière dans le Bassin du Congo s'est tenu du 29 au 31 juillet 2003 à Douala.

Il a connu la participation active des représentants des gouvernements, d'ONG, d'entreprises de la filière-bois, d'enseignants, de chercheurs, des partenaires au développement, etc.

Cet atelier avait pour objectifs :

- d'échanger les expériences par pays ;
- de dégager des recommandations pour améliorer la gestion des concessions forestières, à renforcer les partenariats existants et à en créer de nouveaux ;
- d'alimenter le rapport de synthèse régional.

La modération des travaux était assurée par M. Samuel MAKON WEHIONG, Consultant International.

I- LA CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le représentant de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et des Forêts du Cameroun, M. Joseph Claude ABENA, Délégué Provincial de l'Environnement et des Forêts pour le Littoral. Elle a été marquée par trois allocutions :

- Le mot du Directeur Régional pour l'Afrique Centrale de l'UICN, facilitateur de la CEFDHAC : Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, M. Daniel NGANTOU a brièvement rappelé le contexte de l'atelier. Le Directeur Régional a réitéré l'engagement de l'UICN/CEFDHAC dans la conduite et l'opérationnalisation de l'étude.

- L'allocution de l'Assistant au Président en Exercice de la CEFDHAC : M. Benjamin TOIRAMBE s'est attardé sur l'engagement du Président en Exercice de la CEFDHAC à négocier d'autres partenariats plus larges avec l'OIBT.

- **Le discours d'ouverture du représentant de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et des Forêts du Cameroun** : M. Joseph Claude ABENA a insisté sur les attentes relatives à l'opérationnalisation du plan de convergence à travers la mise en œuvre des activités liées aux partenariats.

II- LES EXPOSES

II.1- Exposés relatifs à l'étude

Sept exposés ont été présentés au cours de ces travaux :

- Le rappel du contexte, des objectifs et des principales étapes de l'étude par M. Cléto NDIKUMAGENGE de l'UICN-CEFDHAC ;
- La présentation du rapport national du Cameroun par M. Emmanuel POUNA, Consultant national principal ;
- La présentation du rapport national du Congo par M. Dominique NSOSSO, Consultant national principal ;
- La présentation du rapport national du Gabon par M. Antoine NDOUNGOU, Consultant national principal ;
- La présentation du rapport national de la République Centrafricaine par M. Georges NGASSE, Consultant national principal ;
- La présentation du rapport national de la République Démocratique du Congo par M. Sébastien MALELE MBALA, Consultant national principal ;
- La présentation de la structure du rapport de synthèse régional par M. Samuel MAKON WEHION, Consultant International.

Ces exposés ont suscité de nombreuses questions de compréhension auprès des participants. Au terme des discussions en plénière, il est ressorti les points saillants suivants :

- La nécessité d'améliorer les rapports nationaux en mettant l'accent sur la typologie, la structuration, les domaines de partenariats et les recommandations par pays ;
- L'importance de la durabilité sociale à travers la prise en compte des intérêts des communautés et de l'implication de la société civile et du secteur privé ;
- La nécessité de développer et de mettre en œuvre une structure de suivi-évaluation des aménagements forestiers dans la sous-région ;
- La mise en exergue du coût élevé des aménagements et des besoins d'appui des parties prenantes impliquées ;
- La nécessité de la production et/ou de la capitalisation des outils d'aménagement ;
- La définition des rôles dans les partenariats en matière d'aménagement dans les Etats, les opérateurs économiques, les communautés locales et la société civile et les institutions de recherche et de formation ;

- La nécessité de développer et de mettre en œuvre des stratégies et des mécanismes de prévention et de gestion des conflits entre les partenaires ;
- L'importance de l'appui institutionnel à apporter aux administrations pour une meilleure coordination des partenaires ;
- L'importance du développement et du transfert des technologies novatrices et écologiquement rationnelles pour la gestion forestière dans le Bassin du Congo.

II.2- Exposés relatifs à certains partenariats novateurs dans la sous-région.

Les six expériences présentées sont les suivantes :

- Le cas du PNUD par M. Martin ZEH-NLO : La valeur du Programme des Nations Unies pour le Développement réside dans le fait qu'il est un conseiller et un partenaire auquel 174 pays en développement et territoires font confiance. L'approche basée sur la considération de la forêt ou de l'environnement en tant que bien public global permet de concevoir des possibilités de coordination et des partenariats possibles aux niveaux mondial, régional, national et local. Ses objectifs seront poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du millénaire.

- Le cas de PALLISCO par M. Vincent PELE : Les différents partenariats engagés avec la société (par contrat, par collaboration ou par contribution) permettent l'élaboration des plans d'aménagement dans des conditions optimales de mise en œuvre d'une gestion forestière durable et participative à coûts maîtrisés (cellule d'aménagement interne). Bien qu'ils soient supportés exclusivement par l'exploitant forestier, ces coûts devraient être répartis entre tous les bénéficiaires de la gestion durable et réduits par une fiscalité incitative à l'aménagement des ressources forestières.

- Le cas du WWF par M. Marc VANDENHAUTE : En constituant un réseau de partenaires avec les rares opérateurs déjà engagés sur cette voie, le projet « Partenariats pour la gestion durable des forêts de production en Afrique centrale » vise à renforcer les dimensions socio-économiques et environnementales de leurs opérations d'aménagement. D'autre part, le réseau conférera un poids politique concret à l'option de l'aménagement durable en Afrique centrale.

- Le cas du CARPE par M. Antoine EYEBE : Le CARPE confirme que la gestion durable des ressources forestières du Bassin du Congo doit s'appuyer sur un partenariat réel et élargi. C'est la raison pour laquelle il apporte ses appuis financier et technique au partenariat forestier dans le Bassin du Congo.

- Le cas de l'UICN par Martijn TER HEDGE : L'UICN a présenté deux expériences novatrices de partenariats dans le cadre du Réseau Cogestion des ressources naturelles en Afrique centrale et le Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale (RIFFEAC).

- Présentation sur le tendances de la commercialisation des bois tropicaux par M. Parfait MIMBIMI ESSONO : L'orateur, suite à un rapport de l'OIBT, a mis en exergue la place croissante occupée par les bois en provenance des plantations forestières dans le commerce international.

III- LA VISITE DE TERRAIN

La visite de terrain effectuée par les participants dans la concession forestière de Lekoundjé-Nyong leur a permis de se rendre compte des réalités relatives à la mise en œuvre des plans d'aménagement. Ils ont par ailleurs visité le village d'Ebondi et la réserve de Kienke-Sud où ils ont pu observer les difficultés liées à l'implication des populations et la problématique de la gestion et de l'entretien des plantations forestières.

IV- RECOMMANDATIONS

Plusieurs recommandations ont été faites par pays et seront intégrées dans les rapports nationaux. Elles portent sur l'aménagement forestier, l'exploitation et l'utilisation de la filière bois, la gestion de la faune et des aires protégées nationales et transfrontalières, l'appui institutionnel dans les domaines de la formation, de l'information et de la recherche-développement.

Au niveau sous-régional, les participants recommandent :

- Le développement d'un mécanisme de suivi-évaluation des aménagements dans les pays du Bassin du Congo ;
- Le développement d'un mécanisme de coordination de partenariats et de gestion des conflits à tous les niveaux ;
- La mise en place, le développement et la capitalisation des outils d'aménagement ;
- Le renforcement du rôle du secteur privé et de la société civile dans les partenariats pour une gestion durable des écosystèmes forestiers ;
- L'arrimage des aménagements forestiers à la mouvance sous-régionale et régionale.

V- PROCHAINES ETAPES

Elles prévoient :

- La finalisation des rapports nationaux par les consultants nationaux (fond et forme), avant le 5 août 2003 ;
- La finalisation du rapport de synthèse régional par le Consultant International, avant le 18 août 2003 ;
- La préparation d'un article à publier dans « Tropical Forest Update » par l'UICN-CEFDHAC, avant le 25 août 2003 ;
- L'envoi des rapports nationaux et du rapport de synthèse régional par l'UICN-CEFDHAC, avant le 30 août 2003 ;
- La présentation du rapport de synthèse régional au Conseil de l'OIBT.

Les participants remercient le Gouvernement du Cameroun, le Ministère de l'Environnement et des Forêts du Cameroun, l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux et le Bureau Afrique centrale de l'UICN, Agence de facilitation de la CEFDHAC, pour leur engagement à promouvoir les partenariats dans la gestion durable des ressources forestières du Bassin du Congo.

Fait à Douala, le 31 juillet 2003.

Les participants.